

PROCES VERBAL

Convocations : 40, Présents : 30, Excusés : 4, Absents : 6

Etaient présents :

M. le Professeur Philippe AUGÉ, Président de l'UM1, Président du CA de l'UTT
M. le Professeur François HENN, Président de l'UTT
Mme le Professeur Anne FRAISSE, Présidente de l'UM3
M. Jérémie MALEK, Représentant de la Municipalité
Mme Catherine DARDE, Représentante de l'Agglomération de Montpellier
M. Régis MARTIN, Vice-président de l'UTT, Président de Mémoire d'Oc
M. le Professeur Thierry LAVABRE-BERTRAND, Représentant des enseignants UM1
M. le Professeur Henri REBOUL, Représentant des enseignants UM2
M. Michel CHALON, Représentant des enseignants de l'UTT
Mme Mélanie LEONE, Gestionnaire UTT
Mme Ondine JAULMES, Gestionnaire UTT
M. Jean-François COLONNA
M. Marc FAYOLLE
Mme Nicole FORT
M. Gilbert GEYSSE
Mme Monique JEANJEAN
M. Philippe JEANTEUR
Mme Jacqueline LOUVRIER
M. Jean-Loup MAISTRE
M. Philippe MANDON
Mme Claudine MANDON
Mme Josette MOULINIE
Mme Nicole PASQUIER
Mme Simone POCCARD-CHAPUIS
Mme Lucienne REINTEAU
Mme Dalila SIBLOT
Mme Anne-Catherine TERME
Mme Anne TERRIBLE
M. Gérard VIDAL
Mme Maryvonne YECHE

Etaient absents excusés :

M. le Professeur Michel ROBERT, Président de l'UM2
M. le Professeur Dominique TRIAIRE, Représentant des enseignants UM3
Mme Ginette COLAS
Mme Georgette FALUT

Etaient absents :

M. Thierry BEGUE, Secrétaire Général UPV
Mme Marie-Josée BRIGAUD, Agent comptable UPV
M. André VEZINHET, Président du Conseil Général
Mme Dominique CAMILLERI
Mme Thérèse GERVAIS
Mme Monique RABINOVICI

Ordre du Jour :

- Bilan des inscriptions 2014/2015
- Compte financier 2013
- Projet de budget 2015
- Réactualisation des tarifs et conditions particulières
- Modification des statuts et renouvellement du mandat du Président de l'UTT
- Questions diverses

Mercredi 10 Décembre 2014 10h.

Monsieur Henn, Président de l'UTT, ouvre la séance en excusant l'absence de Monsieur Robert, Président de l'UM2, représenté au CA par Monsieur Reboul, ainsi que le retard de Mme Fraisse et Monsieur Augé, retenus par un rendez-vous avec Monsieur le Maire de Montpellier.

Monsieur Henn remercie les nouveaux membres du CA de leur présence à cette première réunion depuis leur nomination et évoque les différents points de l'ordre du jour.

Arrivées de Mme Fraisse et Monsieur Augé à 10h15.

Monsieur Augé, Président du CA, ouvre officiellement la séance en rappelant qu'il est important pour nos Universités Montpelliéraines d'avoir un service comme l'UTT qui remplit une mission importante de diffusion de la culture scientifique et en contrepartie pour l'UTT de pouvoir s'appuyer sur les trois Universités qui peuvent lui fournir une aide en termes de communication, de locaux et de coopération avec d'autres partenaires, en particulier les collectivités locales.

Monsieur Henn présente Madame Fraisse, Présidente de l'Université Montpellier 3 et rappelle que la gestion financière et des ressources humaines de l'UTT est sous la responsabilité de son établissement.

Mme Fraisse confirme que l'UM3 sert de support administratif et financier à l'UTT, mais souligne qu'il faudrait, afin de suivre une logique interuniversitaire, que ce soit la COMUE qui porte l'UTT.

Monsieur Henn présente Mme Dardé, première Vice-présidente de l'Agglomération de Montpellier.

Mme Dardé, prend la parole : « L'Agglo va se transformer en Métropole au 1^{er} janvier 2015 et la culture est un élément privilégié pour Monsieur le Président Philippe Saurel. Nous souhaitons au titre de la Métropole, qu'avec l'aide de l'UTT, certaines des activités puissent être diffusées à l'ensemble de la Métropole et il est donc utile d'externaliser les conférences à d'autres communes. L'UTT sert aussi à la création de liens sociaux et permet de lutter contre l'isolement, d'où l'importance de se tourner vers toutes les communes intéressées».

Monsieur Henn donne la parole à Monsieur Malek, représentant la Municipalité, et élu en tant qu'adjoint au Maire au Plan Local de Déplacement et à la lutte contre les discriminations. Monsieur Malek précise que Monsieur le Maire s'excuse de son absence au CA : « Quand j'entends parler de l'UTT, il y a un mot qui me vient à l'esprit « la transmission ». C'est en ce sens que nous œuvrons au niveau de la Mairie. Le souhait de Mme Dardé va dans le sens de ce que souhaite M. Saurel car il faut toucher le maximum de population de notre territoire. Au niveau social, je rejoins aussi Mme Dardé, car la transmission c'est aussi le développement des liens sociaux. Donc l'Agglo et la Métropole ont les mêmes objectifs. »

Monsieur Henn confirme que l'UTT est un vecteur entre le savoir universitaire et l'ensemble de nos concitoyens. Il reprend la liste des points de l'ordre du jour.

Les effectifs : depuis environ 10 ans, les effectifs sont stables. A la date du 9 décembre, nous avons 1788 inscrits. Mais les inscriptions devraient se poursuivre encore 2 à 3 mois.

La répartition par activité : Nous constatons qu'un gros tiers des inscriptions concerne les cours de langue, un plus petit tiers les conférences et le dernier gros tiers les activités culturelles et artistiques. Il n'y a pas de modifications sensibles par rapport aux années précédentes.

Le compte financier 2013 clôturé : Il est important de noter qu'en 2012 et 2011, en raison de la suppression des subventions de la Mairie, de l'augmentation des charges (salariales notamment) et de l'augmentation du tarif horaire des intervenants, l'UTT présentait un compte financier déficitaire. Il a donc fallu aller puiser dans les réserves des années précédentes. Nous avons également dû revoir à la hausse les droits d'inscription et ouvrir de nouveaux modules de cours payants (décisions validées par les CA des années passées). Tout ceci a contribué à un retour à l'équilibre financier. L'année 2012 a, de plus, été tronquée par la mise en place d'un nouveau calcul comptable basé sur les PCA (Produits Constatés d'Avance) qui a créé un compte financier « artificiellement » déficitaire. Désormais, nous pourrons effectuer des comparaisons significatives. Fin 2012, nous enregistrons un déficit de 51000 euros. Grâce à la politique menée, l'UTT a pu rétablir ses comptes. Nous avons également essayé de réduire au maximum les dépenses, et essentiellement la rubrique charges de personnel : cela s'est fait au détriment de nos intervenants puisque nous n'avons pas rémunéré les conférenciers n'assurant qu'1 heure de conférence. On proposera à partir

de l'année prochaine un retour à une rétribution dès la première heure. Nous avons également raccourci d'une demi-heure la durée des cours de langue dont le nombre d'inscrits était très faible. Toutes ces mesures ont permis de retrouver un compte financier positif en 2013, et cela sans avoir récupéré la subvention de la Mairie, mais grâce au maintien de celle de l'Agglo (d'un montant de 3000 euros).

La simulation pour 2014 : nous pouvons constater :

- Une augmentation du montant des redevances (due à un réajustement des tarifs pour les activités complémentaires)
- L'absence de subvention
- L'augmentation des charges de personnel

Nous avons ouvert à la rentrée 2013 deux nouveaux modules payants (Histoire de l'Art et Philosophie). Nous espérons donc un résultat net positif pour 2014.

Madame Fraisse intervient pour signaler que l'UTT prévoit en 2014 un résultat encore plus positif que celui de 2013 et se demande si tel est le but de l'UTT ? L'objectif est de dépenser l'argent pour la culture et il n'est pas nécessaire de « créer un trésor de guerre ». Il faut donc créer, augmenter la dépense, et pouvoir alors réclamer des subventions. Il semble important de revoir le budget. Il faut disposer d'une marge de manœuvre à utiliser et non à stocker.

Monsieur Augé rappelle que le budget est un exercice qu'on met en place tard dans l'année avec différents éléments à intégrer. Mais qu'il est nécessaire d'avoir un résultat comptable à 0 pour bénéficier du soutien des collectivités.

Monsieur Henn rappelle qu'en 2012 nous étions déficitaires. En 2013, on s'est aperçu que le compte financier était positif, mais ce n'était pas prévu. En 2014, il fallait qu'on s'assure qu'on avait pris les bonnes décisions. Et en effet, nous allons pouvoir cette année ne pas augmenter les tarifs, organiser des conférences dans l'Agglo et rémunérer tous nos conférenciers. L'an dernier, il était encore très tôt pour anticiper ces bons résultats. Nous avons donc pris des décisions sages et nous avons retrouvé une situation saine. Nous pourrions désormais compter sur plus de sérénité et d'ambition.

Un membre du CA prend la parole afin de savoir si le déficit de 2012 a été comblé par des réserves. Monsieur Henn confirme.

Un autre membre précise qu'en 2012 nous étions très inquiets pour l'UTT, qu'il a été nécessaire de ponctionner un quart du fond de roulement et que c'est un bonheur de voir de tels résultats aujourd'hui.

Projet de budget 2015 : Monsieur Henn constate que nous restons sur les mêmes valeurs globales de recettes et de dépenses afin de proposer un budget équilibré. Au niveau des recettes, il y a donc autofinancement pour l'essentiel grâce aux redevances. Monsieur Henn souhaiterait que la Mairie revienne sur la position qu'elle a adoptée jusqu'en 2010 en terme de subvention et précise qu'un accord informel a déjà été pris avec l'Agglo. Au niveau des dépenses, afin de développer la communication autour de l'UTT, nous allons faire appel à un architecte : l'objectif sera de redonner vie aux vitrines de l'UTT afin d'être plus visible et de sensibiliser un maximum de citoyens à Montpellier et dans les différents quartiers de Montpellier et communes de l'Agglomération. Nous proposons donc un budget à l'équilibre

comme le souhaitent Mme Fraisse et M. Augé, afin que les services de l'UTT profitent à tous, et cela tout en maintenant des cours « déficitaires » comme le Russe ou le Chinois... pour lesquels nous proposerons également de revenir à une durée hebdomadaire de 1h30 (au lieu de 1h actuellement). Il était essentiel de rétablir des marges bénéficiaires afin de pouvoir mieux remplir notre mission de Service Public.

Monsieur Augé reprend la parole. Par principe, le service public n'est pas en déficit et le propos de Monsieur Henn le gêne donc un peu. Il ne faut pas raisonner en termes de déficit, mais en termes d'attente collective. Est-ce que l'attente collective est importante ? Il ne faut pas dire : « parce que ce cours coûte cher, il faut augmenter ou diminuer son coût », car l'offre crée le besoin. C'est un appel pour intéresser et convaincre de nouveaux étudiants. Il est donc nécessaire de faire un investissement sur 2 ou 3 ans lorsqu'on décide de revenir sur une durée de cours de 1h30 par exemple, et ne pas changer d'optique chaque année. Il faut se donner du temps dans une stratégie de développement.

Mme Fraisse précise que l'UTT peut également envisager le mélange des publics car certains des cours dispensés à l'UTT le sont aussi à l'UPV. On pourrait donc envisager que ces cours se fassent à l'UPV ou que les cours de l'UPV soient ouverts aux étudiants de l'UTT sans surcoût.

Mme Reinteau, en tant qu'ancienne Vice-présidente de l'UTT, prend la parole et explique que cette année l'UPV a annoncé à l'UTT que l'accès aux cours magistraux serait limité pour nos étudiants, que la date d'inscription était avancée à la mi-septembre et qu'il faudrait fournir une attestation du diplôme du BAC. L'UTT a donc le sentiment qu'on lui barre la route.

Mme Fraisse confirme que les cours à Paul Valéry commencent début septembre et que les étudiants UTT rentrent dans une scolarité normale à l'UPV. Il est de plus probable que pour certaines filières les capacités d'accueil des étudiants posent problème. En revanche, Mme Fraisse se renseignera concernant la condition « diplôme du BAC », car normalement ce devrait être la carte d'étudiant de l'UTT qui devrait donner accès aux cours de l'UPV.

Un membre du CA demande s'il ne serait pas nécessaire d'uniformiser le statut d'auditeur libre. En effet, est-il acté que tout étudiant UTT a le droit d'assister à tous les cours et TD des 3 Universités de Montpellier ?

Mme Fraisse et M Henn vérifieront. M.Henn rappelle que, dans tous les cas, il faut d'abord l'accord préalable de l'enseignant et qu'il faut qu'il vérifie les statuts.

Un membre du CA rappelle que lors de l'AG du 3/10/2014 a été évoqué un problème de saturation d'effectifs pour certains cours. Avec un développement de la communication autour de l'UTT, ne risque-t-on pas d'avoir des cours encore plus saturés ?

Monsieur Henn répond qu'en effet l'UTT aurait besoin de davantage de moyens, mais qu'elle dispose tout de même encore d'une marge de manœuvre.

Réactualisation des tarifs et conditions particulières : Pour 2015, M.Henn propose de reconduire les tarifs 2014/2015, à l'exception de celui du module : « Histoire du Culte Chrétien » qui passerait de 60 euros à 85 euros (comme les autres modules). En effet, l'enseignant qui était bénévole jusqu'à présent a demandé à être désormais rémunéré.

Concernant les conditions particulières,

- Les demandes de remboursement : elles ne seront acceptées que si la demande se fait avant le 1^{er} cours de l'année universitaire
- Les exonérations de droits de base : elles concernent
 - Les AAH, sans condition
 - Les allocataires Pôle Emploi avec un plafond: le brut imposable inférieur au SMIC en vigueur
 - Les bénévoles actifs UTT
 - Les anciens Présidents, Vice-présidents et secrétaires de l'UTT
 - Les conférenciers et vacataires enseignants actifs UTT

Monsieur Henn souligne que l'UTT a besoin de l'aide plus qu'active des bénévoles.

Monsieur Henn interroge les membres du CA pour savoir s'il y a des questions, des remarques. Il propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2015, des tarifs et des conditions particulières.

« Qui ne souhaite pas voter ? » : personne

« Qui s'abstient ? » : personne

« Qui est contre ? » : personne

Les 3 points sont donc approuvés à l'unanimité.

Modification des statuts : M. Henn lit les termes de l'article 8 des statuts de l'UTT : « Les Présidents des Universités de Montpellier sont par alternance, tous les trois ans, lors du renouvellement du Conseil d'Administration du service interuniversitaire. Le Président du Conseil d'Administration nomme le Président de l'UTT sur proposition de l'Assemblée Générale et avis du Conseil d'Administration, et après accord préalable des deux autres Présidents. Le Président de l'UTT est nommé pour 3 ans, son mandat est renouvelable. » M. Henn explique qu'il n'y aura plus que deux Universités à compter de janvier 2015 et que les statuts qui précisent que le président du CA doit être à tour de rôle le Président de UM1, puis UM3, puis UM2 pour 3 ans doivent être modifiés. Il propose de maintenir la rotation entre les deux futurs Présidents mais pour une durée de 4 ans. Au niveau des membres du CA, l'AMUCS est désormais séparée de l'UTT, il sera donc nécessaire de réviser la composition des membres du CA.

M.Henn explique également qu'un mandat de 3 ans pour le président de l'UTT, qui est un directeur de service, est un mandat très court. Il souhaiterait donc que ce mandat passe à 4 ans, mais ne soit renouvelable qu'une seule fois. M. Henn a proposé lors de l'AG du 3/10/14 de repartir sur un nouveau mandat. Si les membres du CA approuvent cette proposition, la décision finale reviendra aux Présidents des Universités.

Enfin, Monsieur Henn fait une dernière proposition : « On pourrait profiter de la mise à jour des statuts pour changer de nom. Certes le nom « Université du Tiers Temps » est bien gravé dans la collectivité, mais cette appellation ne présente pas que des avantages. En France, on retrouve des Universités du Temps Libre, des Universités Populaires, des Universités Ouvertes, des Universités Pour Tous qui donnent par leur nom une image plus

ouverte. Cela nécessite un temps de réflexion et un mail sera donc adressé à tous les étudiants afin de recueillir toutes les propositions de noms. On vous soumettra ces propositions et un CA sera convoqué ou on procédera par voie électronique pour le vote. Vos suggestions sont donc les bienvenues, à moins que vous ne préfériez garder le même nom.

Mme Reinteau pense qu'il faut garder le mot « Université ».

Mrs Henn et Augé acquiescent. M. Augé souligne qu'il faut faire attention lors d'un changement de nom, que le nom « UPT » pose problème car, par définition, l'Université est pour tous. L'UTL a un aspect péjoratif et rappelle le Ministère du Temps Libre. « UO » fait référence au numérique. L'UTT est un label connu, reconnu, c'est une marque déposée qui marche. Vous pourriez peut-être rajouter « Montpellier ». Il ne faut pas changer pour changer. Pour en revenir à l'article 8, il semble qu'il manque un verbe dans l'énoncé de l'article. Passer à un mandat de 4 ans semble logique, car c'est le Régime de Droit Commun depuis la loi Péresse. Il faudra penser à inclure dans les statuts des mesures transitoires pour les fins de mandat afin d'arriver au terme de la 4^{ème} année.

M. Henn propose donc d'attendre les suggestions pour un nouveau nom ou de rester « UTT » et remercie M. Augé.

M. Henn propose de voter sur le renouvellement de son mandat.

Mme Reinteau rajoute que la grande préoccupation de l'UTT est de trouver des salles car les locations sont très chères et qu'un résultat financier positif était donc satisfaisant. M. Henn propose de revenir sur ce point plus tard et suggère de voter pour le renouvellement de son mandat.

« Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? » : personne

« Qui s'abstient ? » : personne

« Qui est contre ? » : personne

Le renouvellement du mandat de Président de l'UTT est donc voté à l'unanimité. Applaudissements. Monsieur Henn remercie les membres du CA pour leur confiance, le vote devra être validé par les Présidents des Universités.

Un membre du CA se demande si on vient de voter pour un mandat de 3 ou de 4 ans, car l'AG avait voté pour un mandat de 3 ans et qu'il faut faire attention au respect des procédures.

M. Augé explique qu'on vient de voter pour le renouvellement du mandat du Président et que lors de la prochaine AG de 2015 on décidera en fonction des nouveaux statuts qui auront été votés.

Questions diverses : M. Henn reprend la parole :

- Recherche de locaux : lorsque la recherche est ponctuelle, on peut se tourner vers les Universités. En revanche, il est beaucoup plus difficile de trouver des salles à l'année et cela s'avère encore plus compliqué pour les activités telles que la peinture

et la sculpture qui nécessitent le stockage de matériel. On se tourne donc vers les partenaires des collectivités locales qui reçoivent beaucoup de demandes. Nous allons récupérer dès la rentrée universitaire 2015/2016 la salle à côté du Secrétariat le jeudi après-midi, car l'activité bibliothèque ne justifie plus deux après-midis d'occupation et nous avons eu l'accord de Mme Laurentin, responsable de la Bibliothèque Pour Tous. Cela nous permettra de rapatrier les cours d'anglais qui ont lieu dans de mauvaises conditions Rue Embouque d'Or. Les locaux sont en grande partie mis gracieusement à notre disposition par la Mairie. C'est donc grâce à elle que l'UTT fonctionne. Mais nous avons le sentiment que l'on charge de plus en plus l'UTT.

M. Malek prend la parole. Concernant les salles, la Mairie prête ou loue très peu cher la Salle Pétrarque et la nouvelle Mairie continuera dans ce sens. Mais nous sommes en période de crise et un cadrage budgétaire doit être fait pour les aides en termes de subventions attribuées aux associations. Concernant les salles municipales, un audit est en cours car on a constaté que certaines associations sous-utilisent les salles. Cet audit devrait permettre à la Collectivité début 2015 de redistribuer plus intelligemment les salles. En ce qui concerne la demande de subvention, le prêt de salle et de matériel représente déjà une subvention. Malgré tout la Mairie apportera toute l'aide qu'elle pourra à l'UTT. M. Malek demande à M. Henn si une demande de subvention a été déposée à la Mairie. M. Henn répond que l'UTT attendait un contact avec la Mairie. M. Malek en fera acte très rapidement à M. le Maire. M. Henn remercie M. Malek et précise que nous sommes ouverts et à la disposition de la Mairie afin de pouvoir répondre aux attentes de certains cours.

- Entretien des locaux : Monsieur Henn explique à M. Malek que l'UTT se charge de l'entretien courant, mais que de nombreuses améliorations ne peuvent être faites sans l'accord et l'intervention de la Mairie comme : le changement des luminaires, la pose d'un filet anti pigeons (afin d'éviter les fientes dans la cour intérieure de Pétrarque qui sont insalubres, dangereuses, glissantes et abiment un monument historique)....

Un membre du CA confirme que les étudiants se plaignent beaucoup et ne comprennent pas l'attitude de la Mairie.

M. Henn rappelle que l'entretien de la cour n'est pas à la charge de l'UTT.

M. Malek demande si le problème a déjà été soulevé ?

Mme Reinteau explique que les agents d'entretien ne nettoient pas la marche d'entrée à l'UTT et que M. Travié (Responsable Rabelais) est au courant du problème des fientes de pigeon depuis des années.

M. Henn rajoute qu'il semble important d'obtenir un filet anti pigeon, que le remplacement du sol de la salle des Barons est prévu pour 2015 et que l'entretien des toilettes est très insuffisant.

Un membre du CA indique qu'il n'y a qu'un seul WC pour tous les étudiants, que la porte n'a pas fonctionné pendant 3 mois... Nous ne sommes donc pas dans une grande dynamique à l'UTT. Le remplacement des chaises par des chaises avec tablette serait bienvenu.

M. Malek répond qu'on peut en faire la demande auprès de la Mairie, mais que Pétrarque accueille des activités variées et pas uniquement des conférences.

Mme Reinteu se demande ce que l'on peut faire dans la mesure où les chaises ne nous appartiennent pas. M.Henn pense qu'on peut étudier cette demande, mais que cela paraît compliqué.

M. Henn évoque la possibilité d'un changement complet de locaux pour l'UTT et explique qu'un transfert vers l'ancienne Mairie de Montpellier a déjà été évoqué avec M. Saurel, si les conditions de sécurité étaient respectées. D'après M. Malek certaines salles de l'ancienne Mairie peuvent être prêtées, mais beaucoup sont confinées.

- Projet de cours : M. Henn évoque pour la saison 2015/2016 :

-Un projet de cours de peinture avec modèle vivant

-Un projet de partenariat avec le Théâtre P. Tabard, sous le même modèle de fonctionnement que le Ciné-club avec une programmation par mois, un tarif négocié pour les étudiants UTT et une rencontre avec les comédiens animée par notre professeur de théâtre, M. Clément.

Un membre du CA souligne que M. Clément souhaiterait ouvrir chaque année un cours « initiation 1^{ère} année » à compter de 2015/2016.

-En 2014, l'UTT avait lancé un partenariat avec l'institut Confucius. On peut proposer le renouvellement de ce partenariat pour 2015/2016

-Enfin, on peut choisir une nouvelle thématique. Au niveau international, 2015/2016 sera l'année de la Corée. Y a-t-il des spécialistes sur la Corée à l'UPV qui pourraient intervenir à l'UTT ? Les membres du CA sont plutôt pour le choix d'une thématique, un étudiant demandant tout de même de quelle Corée on parlera. Autre thématique possible, celle choisie par l'ONU : les légumineuses.

Mme Fraisse quitte le CA

- Questions diverses :

- Un membre du CA demande s'il faudra avoir une carte UTT pour accéder aux conférences délocalisées. Pour M. Henn, ces conférences seront ouvertes à tous gratuitement, car elles ont pour objectif de faire connaître l'UTT. Elles ne représenteront que quelques conférences par an. Il ne s'agit pas d'un déplacement complet des activités de l'UTT. M. Augé rajoute qu'il serait intéressant de doubler les conférences en les organisant à l'UTT et à l'extérieur. Un étudiant demande si les conférenciers seront rémunérés. M. Henn acquiesce.
- Le site internet. Un étudiant se demande ce qu'il s'est passé en amont. M. Henn : « nos efforts ont été centralisés sur l'intranet, les mailings et corrections des bugs. Actuellement cela fonctionne. Maintenant il est nécessaire d'avancer sur le site au niveau de l'interface publique, afin de le rendre plus convivial, plus vivant et permettre aux gestionnaires d'interagir avec les étudiants. »

Monsieur Augé reprend la parole. Tout en regardant cela de loin, car très préoccupé par la fusion UM1/UM2, il constate la bonne santé financière de l'UTT et son bon fonctionnement en tant que service commun. La diffusion des savoirs est la première mission des Universités. Très confiant en M. Henn, s'il devient Président de l'Université de Montpellier, M. Henn sera le Vice-président spécialisé en relations internationales. Il propose aussi que des intervenants internationaux de renom invités par l'Université puissent aussi intervenir à l'UTT. M. Henn est enthousiaste et propose que dans ce cas les étudiants soient prévenus par mail de la venue d'un intervenant exceptionnel. Mme Reinteau pense qu'il faudra ajouter au programme cet aspect. M. Augé rajoute que c'est toujours frustrant pour un Président d'Université de ne faire intervenir ces personnalités que quelques heures, une intervention grand public à l'UTT serait donc très positive et cela devrait être faisable pour 4 ou 5 conférences par an. Avec humour, un étudiant suggère l'intervention d'un spécialiste pointu en pigeons....M. Augé répond que son père est chasseur [Rires] ou propose en dernier recours de faire intervenir des perruches vertes pour chasser les pigeons.

M. Henn remercie Mme Dardé, M. Malek, M. Augé et tous les membres du CA de leur présence et invite tout le monde à un apéritif.

Fin de la séance à 11h45.

| François Henn
Président de l'Université du Tiers Temps

Le Président
de l'Université du Tiers Temps
Professeur F. HENN

